

PRIME COMMUNALE DE JETTE 2014

CITERNE d'eau de pluie

FORMULAIRE DE DEMANDE

Pour qui?

Pour toutes **les personnes physiques ou morales de droit privé** (locataires, emphytéotes, ou propriétaires) qui placent, restaurent ou remplacent une citerne d'eau de pluie sur le territoire de la Commune de Jette.

A combien s'élève la prime?

250€, avec un max. de 100% de l'investissement

Quelles sont les conditions?

Voir le règlement ci-joint

Comment la prime pourra-t-elle être obtenue ?

Pour obtenir la prime, il faut remplir le **formulaire de demande** et joindre les **documents** nécessaires. Le dossier complet doit arriver **dans les 4 mois après la date de la facture** à l'adresse suivante:

COMMUNE de JETTE

le Collège des Bourgmestre et Echevins à l'attention de la Cellule Développement Durable Chaussée de Wemmel 100 1090 JETTE T 02 422 31 03 / F 02 422 31 59

Existe-t-il d'autres primes?

N'oubliez pas que d'autres aides financières publiques peuvent être demandées pour le placement, la restauration ou le remplacement d'une citerne d'eau de pluie :

- la prime à la rénovation (la Région de Bruxelles-Capitale) (tél. : 0800/40.400, <u>www.prime-renovation.irisnet.be</u>)

La prime communale peut être cumulée avec cette aide.

PRIME COMMUNALE COMMUNE DE JETTE

=> Données à remplir par la commune

réservé à la Cellule Développement Durable:		
Numéro de dossier:		
Gestionnaire du dossier:		
Date de l'introduction de la demande de prime://		
Date de la décision du Collège:/		
Prime:		
□ acceptée (pour un montant de :)
□ refusée (raison:)
Un permis d'urbanisme est nécessaire pour effectuer les travaux :	□ oui	□ non

=> Données à remplir par le <u>demandeur</u>:

1) DONNEES RELATIVES AU DEMANDEUR (en lettres capitales)

Nom: Prénom :
Prenom:
Domicile:
Rue :
Code postal:Commune:
Téléphone :
Email:
Numéro de compte° : Ouvert au nom de
° Le détenteur du numéro de compte doit être la personne à qui la facture est adressée.
Agissant en qualité de : propriétaire / locataire / emphytéote (biffer la mention inutile)

2) DONNEES RELATIVES A L'IMMEUBLE CONCERNE

Adresse de l'habitation où les travaux ont été exécutés:		
Rue:	N°:	Boîte:
Code Postal:Commune :		
Nombre de logements/appartements dans l'immeuble:		
Surface de la toiture qui est reliée à la citerne d'eau de pluie (estimation en	n m², calculés hori	zontalement):

PRIME COMMUNALE COMMUNE DE JETTE

3) DONNEES RELATIVES A L'INSTALLATION (CITERNE D'EAU DE PLUIE)

Capacité (en litres ou m³): Emplacement: jardin avant / jardin arrière / cave / autre (précisez)
Date de la (dernière) facturation:
Dépense totale pour l'installation, le remplacement ou la réparation (matériel acheté et/ou travaux effectués),TVA incl. (montant en €):
Les travaux sont exécutés par des entrepreneurs professionnels enregistrés. L'enregistrement des entrepreneurs peut être vérifié auprès du SPF Finances, Call-Center T02/572.57.57. Cet enregistrement prouve que l'entrepreneur est en règle avec ses obligations sociales et fiscales. Cet enregistrement est important car la personne faisant appel à un entrepreneur non-enregistré pour l'exécution des travaux, est considérée comme solidairement responsable pour le paiement des taxes et contributions sociales dues par l'entrepreneur.
Si applicable: montant de la prime à la rénovation déjà perçue pour la citerne (montant en €) :
4) DECLARATION SUR L'HONNEUR
Nom et prénom du demandeur :
Le/la soussigné(e),
26/14/30/43/5/16(6))
 déclare par la présente que toutes les données contenues dans le présent formulaire sont exactes et véritables;
- déclare par la présente que toutes les données contenues dans le présent formulaire sont exactes
 déclare par la présente que toutes les données contenues dans le présent formulaire sont exactes et véritables; s'engage à mettre à disposition de l'administration tous les documents nécessaires tels que demandés dans ce formulaire, ainsi que toutes les données relatives au projet;
 déclare par la présente que toutes les données contenues dans le présent formulaire sont exactes et véritables; s'engage à mettre à disposition de l'administration tous les documents nécessaires tels que

5) DOCUMENTS A JOINDRE

1. le présent formulaire de demande (dûment rempli, daté et signé);

Date Signature.....

- 2. lorsqu'il s'agit d'une <u>personne physique</u>: une photocopie de <u>la carte d'identité</u> (recto-verso) ou, pour les nouvelles cartes d'identité électronique, une copie du document reprenant l'information sur la puce du bénéficiaire (ceci pourra être imprimé à la maison avec un lecteur de carte ou pourra être obtenu au Service Population de la maison communale);
- 3. lorsqu'il s'agit d'une <u>personne morale de droit privé</u>: une copie de l'extrait du <u>Moniteur Belge</u> de l'enregistrement ou une copie du <u>mandat</u> du signataire de la demande (pour le syndic/l'association de copropriétaires);
- 4. une copie <u>des factures et des preuves de paiement</u> afférentes aux travaux d'installation, de réparation ou de remplacement par un entrepreneur enregistré;

PRIME COMMUNALE COMMUNE DE JETTE

5. pour les <u>propriétaires</u>: le <u>certificat de propriété</u> du bénéficiaire de la prime. Le certificat de propriété peut être obtenu chez le Receveur de l'Enregistrement et des Domaines, rue de la Régence 54, 1000 Bruxelles. L'acte d'achat du notaire peut aussi être utilisé;

- 6. pour les <u>locataires</u>: une copie du <u>bail</u> et <u>l'autorisation écrite du propriétaire</u> d'effectuer les travaux;
- 7. si un <u>permis d'urbanisme</u> relatif aux travaux visés par la prime est nécessaire, une copie de celui doit être jointe à la demande;
- 8. minimum <u>deux photos</u> montrant le système de récupération d'eau de pluie et les éléments techniques (voir article 6 du règlement);
- 9. le rapport d'une visite de contrôle de l'installation délivré par le distributeur d'eau.
- 10. si applicable: une copie de <u>l'octroi de la prime à la rénovation régionale définitif</u> (après travaux). Si la prime à la rénovation régionale a déjà été obtenue pour ces travaux, il suffit d'introduire le formulaire de demande. Dans ce cas, les documents mentionnés dans les points 2 à 9 ne doivent pas être introduits.